

N/REF: CM/ST N°235-2023

**ARRÊTÉ PORTANT AUTORISATION TEMPORAIRE DE
STATIONNEMENT
RUE DU COMMANDANT CHARCOT**

Le Maire de la Ville de SAINT-MAX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande présentée par M. GHAZINIA Ali, en vue d'effectuer son déménagement, 2 Rue du Commandant Charcot 54130 Saint Max, le 30 Septembre 2023 de 8H à 19H,

Considérant que pour organiser ce déménagement dans des conditions optimales de sécurité il y a lieu de prendre des mesures restrictives de stationnement,

ARRÊTE

ARTICLE 1°

*Le stationnement sera interdit sur 2 emplacements, au droit du numéro 2, Rue du Commandant Charcot 54130 Saint Max, à tout véhicule, le 30 Septembre 2023 de 8H à 19H, sauf à ceux nécessaires au déménagement.

ARTICLE 2°

La signalisation sera retirée à la Mairie de Saint-Max, et sera à mettre en place par M. GHAZINIA, qui sera responsable de tout incident pouvant survenir pendant son déménagement.

ARTICLE 3°

Madame la Directrice Générale des Services, Messieurs les Agents de la Force Publique, M. GHAZINIA, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié conformément à la loi pour être exécutoire.



Éric PENSALFINI

Maire de Saint-Max,
Vice-Président du Grand Nancy
Conseiller Départemental du
Canton de Saint-Max

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nancy dans le délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.